







SAISON 2022-2023

PARC DES PRINCES

OUVERTURE DES PORTES 1H30 avant le début du match A compter de la 50e minute, il ne sera plus possible d'accéder à votre place au Parc des Princes

PARIS VS RENNES

PARIS

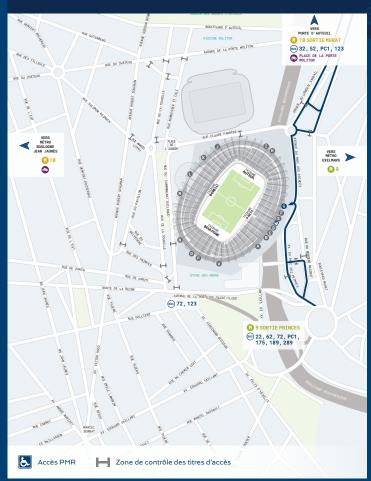
N°Billetterie 1559074 ABNER DELA CRUZ

N° Commande 636126 REABO CE GOLD PLURIANNUEL MENSUALISE

TRIBUNE STAND		PORTE GATE	
PARIS		G	
ACCÈS ACCES	RANG ROW		PLACE SEAT
110	16		21

LE DUPLEX			
Uber Eats Profitez de 10€ offerts* sur vote première commande avec le code L1UBEREATS! *Conditions sur http://tuber.com/L1UE			





COMMENT UTILISER VOTRE @-TICKET?

HOW TO USE YOUR @-TICKET?



IMPRIMEZ ce document et **CONSERVEZ-LE** dans son intégralité.

Print this document and keep it safe.



La présentation d'une PIÈCE D'IDENTITÉ EST OBLIGATOIRE.

Present your ID card.



SCANNEZ l'un des code-barres sous la borne située à l'entrée du stade.

Scan the bar code at the designated gate.



RÉCUPÉREZ LA CONTREMARQUE émise par la borne, puis poussez le tourniquet.

Take the ticket produced, and push the turnstile.



PRÉSENTEZ votre contremarque à nos agents d'accueil situés au niveau de votre accès.

Present the ticket to the agent at your gate.

TOUTE SORTIE EST DÉFINITIVE. Any exit is permanent.

Le porteur d'e-ticket doit conserver en toute circonstance son e-ticket et sa contremarque sur lui, lesquels devront être présentés lors de tout contrôle dans l'enceinte du stade. Seul l'acheteur pourra transférer l'e-ticket à un autre bénéficiaire jusqu'à 2 heures avant l'heure prévue de coup d'envoi du Match.

The ticket-holder must keep this ticket and his admission slip with him at all times. Tickets may be checked at any time within the stadium perimete. Ticket transfers can only be affected by the buyer. Tickets can only be transferred up to two hours before the scheduled kick-off time.

Dispositions applicables au porteur du billet (le "Porteur") :

L'acquisition et/ou l'utilisation de ce billet emporte adhésion sans réserve aux Conditions Générales de Vente des Titres d'accès pour les matchs du Paris Saint-Germain (ci-après les « CGV ») consultables sur le site http:// billetterie.psg.fr, au Règlement Intérieur du stade qui est affiché aux entrées et à l'intérieur du stade. Les CGV prévalent sur routes autres dispositions. L'accès au stade est interdit aux personnes faisant l'objet d'une mesure d'interdiction de stade, à toute personne ayant eu, en relation avec les activités de toute section sportive sous l'appellation Paris Saint-Germain, un comportement violent, raciste, injurieux, provocant ou plus générale-ment contraire aux dispositions du Règlement Intérieur du stade ou des CGV, ainsi qu'à toute personne en état d'ébriété ou sous l'influence de produits stupéfiants, sans préjudice de toutes poursuites. Aux entrées du stade, d'entrete ou sous l'innuence de produits stuperiants, sans prejudice de toutes poursuites. Aux entrese ou stade, le Porteur accepte de se soumettre aux contrôles sanitaires ou d'hygiène requis par les autorités compétentes dans le respect des mesures légales et règlementaires, aux palpations de sécurité, aux contrôles d'identité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de lorganisateur. A défaut, il pourra se voir refuser l'accès. Il pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur, les objets interdits seront consignés, saisis ou refusés, étant précisé que le Paris Saint-Germain pourra refuser tout objet en consigne. Le Porteur s'engage à occuper la place figurant sur son billet, sauf demande contraire du Paris Saint-Germain. Notamment, les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou des cas de force maieure peuvent conduire l'organisateur à proposer au Porteur d'occuper une place de qualité des cas de rorce majeure peuvent conduire lorganisateur a proposer au Porteur occuper une piace de quainte comparable à celle indiquée sur son billet, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. L'entrée au stade ne sera plus possible après la reprise de la seconde mi-temps et toute sortie du stade est définitive. Le Porteur s'engage à respecter la loi et les règlements applicables à la sécurité dans les enceintes sportives, et en particu-lier les dispositions du Code du Sport relatives à l'introduction de fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que de tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour autrui. La composition des équipes, les calendriers et les horaires des rencontres qui sont publiés par la LFP et/ou la FFF et/ou l'UEFA et sont donc susceptibles d'être modifiés à tout moment par ces dernières et ou par toute autorité administrative sont one susceptioles detre modines a tout moment par ces dernieres et ou par toute autorite administrative ne sont pas contractuels et leur modification ne peut engager la responsabilité du Paris Saint-Germain. Il est interdit d'utiliser, de revendre ou d'échanger le billet à des fins promotionnelles ou commerciales. Tout Porteur qui ne se conformerait pas au Règlement Intérieur et/ou aux CGV pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. À l'intérieur du stade, le Porteur doit conserver en toutes circonstances son billet. L'accès aux salons et espaces intérieurs ou extérieurs au stade se fait par les moyens d'accès à la prestation d'hospitalités remis ou adressés par le Paris Saint-Germain. Le Porteur s'engage à adopter une attitude et un comportement qui ne soit pas de nature à nuire au bon déroulement du match ou à promotion du stade, du Paris Saint-Germain et/ou de ses partenaires, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou ensons et utect sui cualin speanis, se teuranimisonis teterisees en utect ou en intele, les et insistoris expouen registrements vidéos ou sonores, pour le monde entier, pour la durée légale de protection des droits d'auteur. Le Porteur est informé que, pour sa sécurité, le stade peut être équipé d'un système de vidéoprotection placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et susceptible d'être utilisé notamment en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité intérieure



SCANNEZ MOI

11271406900909475